

# La « planification à la française » enverra-t-elle le photovoltaïque dans le mur ?



Credit:

Visivasno/iStock

[journal-photovoltaïque.org](http://journal-photovoltaïque.org)

**Abonnement de 1 an (5 n°s dont un hors-série), au Journal du Photovoltaïque (en € TTC) :**

France 99 €, Europe 109 €, Monde 119 €.

**Administration :** Nathalie Bouhours (tél. : 01 44 18 00 80)

**Publicité :** Yves Bitan (+ 33 1 43 57 93 89)

**Directrice de la publication :**  
Diane Lescot

**Rédacteur en chef :**  
Vincent Boulanger

**Responsable des produits éditoriaux :**  
Romain David (tél. : 01 44 18 73 42)

**Rédacteurs :** Claire Baudifffier, Flavian Bonneau, Elena Blum, Géraldine Houot, Carole Rap, Frédéric Tuillé, Franck Turlan, François Versini-Campinchi, Arnaud Wyart

**Secrétaire de rédaction :** Rachel Laskar

**Maquette - réalisation :** Guillaume Bonduelle

**Ont participé au comité de rédaction :**

Jean-Louis Bal, Denis Bonnelle, Romain David, Gaëtan Fovez, Diane Lescot, Pierre-Jean Ribeyron, Kathia Terzi, Frédéric Tuillé

**Péodicité :** parution trimestrielle

**Dépôt légal :** 1<sup>er</sup> trimestre 2026

**ISSN :** 2115-824X

**Commission paritaire :** 0926 G 93033

**Éditeur :**

Observatoire des énergies renouvelables (Association régie par la loi de 1901)  
Président : Vincent Jacques le Seigneur  
20 ter rue Massue – 94300 Vincennes  
Tél. : +33 (0)1 44 18 00 80  
[www.energies-renouvelables.org](http://www.energies-renouvelables.org)



**IMPRIM'VERT**

Imprimé sur les presses de Ziur Navarra a Mutuila Baja, 31192 Espagne.

Ce numéro est imprimé sur du papier 100 % PEFC (issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées).

Ce magazine est expédié aux abonnés sous film plastique 100 % recyclable.



**D**epuis 2017, la France a adopté plusieurs lois majeures de politique énergétique. D'abord, la loi Énergie climat de 2019 qui a fixé le double objectif de la neutralité carbone en 2050 et d'atteindre 33 % d'énergies renouvelables dès 2030. La loi Climat et résilience de 2021 ensuite, qui prévoyait que la programmation pluriannuelle de l'énergie 2024-2030, dite PPE3, soit déclinée en objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables. Enfin, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (Aper) de 2023, adoptée à la sortie de la crise énergétique, a notamment renforcé des dispositions d'obligation de solarisation de parkings et de bâtiments. La loi Aper envoyait aux professionnels et aux collectivités locales un message clair : « Accélérerons le déploiement des renouvelables et du solaire en particulier, c'est bon pour le pays ! »



Les acteurs du solaire ont entendu ce message et signé avec l'État un Pacte solaire au printemps 2024, qui prévoyait d'atteindre 100 GW en 2035 avec un déploiement annuel de 6 GW. Ils ont formé et recruté des milliers de personnes, investi dans les territoires, urbains comme ruraux, où l'agrivoltaïsme suscite de l'espérance dans le monde agricole. Les collectivités ont été motrices, en désignant des zones d'accélération massivement fléchées pour du photovoltaïque, en créant des sociétés d'économie mixte pour accompagner la dynamique territoriale. Le secteur est monté en puissance jusqu'à installer près de 6 GW en 2025, fort de plus de 40 000 emplois directs avec des retombées économiques partout en France. Deux projets de giga usines se sont structurés, pour progresser en souveraineté industrielle.

La 3<sup>e</sup> programmation pluriannuelle de l'énergie, qui devrait être publiée depuis plus de deux ans, a fait l'objet de maintes consultations depuis 2021. Elle portait une ambition forte pour le solaire photovoltaïque. Elle a nourri les travaux de sa déclinaison dans chacune des régions, avec les parties prenantes des territoires. Mais le texte a été pris en otage par l'extrême droite et des lobbies antirenouvelables, qui œuvrent à faire échouer sa publication. Depuis plus deux ans, nous ne voyons rien venir, sinon ces dernières semaines, des signaux négatifs sur l'ambition des derniers arbitrages. La « planification à la française » va-t-elle envoyer la filière photovoltaïque dans le mur ? Ce serait un immense gâchis et un contresens historique, alors que l'énergie solaire est la locomotive de la transition au niveau mondial et plébiscitée en France.

Il est possible et indispensable d'éviter cette catastrophe économique, sociale et industrielle. La clé, c'est de ne pas renoncer à l'ambition pour la filière et de faire progresser l'électrification des usages qui nous émancipe des fossiles. À cette fin, nous avons besoin d'une production d'électricité qui soit durablement compétitive, flexible, pilotable et stockable. Et c'est le cas de celle issue du solaire, comme le prouve sa progression à l'échelle mondiale.

**Richard Loyen,**  
délégué général d'Enerplan,  
expert invité par la rédaction